

**3D DRÔME NUISIBLES**  
Société à responsabilité limitée à associé unique  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 13 Avenue d'Aygu 26200 MONTELIMAR  
980 382 873 R.C.S. ROMANS

## **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre,  
et le premier novembre, au siège social à MONTELIMAR,

Monsieur Alexis THOMAIN, associé unique et seul Gérant de la Société 3D DRÔME NUISIBLES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Extension d'objet social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de transférer le siège social de 13 Avenue d'Aygu 26200 MONTELIMAR au 3 Boulevard du Président Georges Pompidou 26200 MONTELIMAR, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

#### **« Article 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au 3 Boulevard du Président Georges Pompidou 26200 MONTELIMAR. »

Le reste de l'article est sans changement.

### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'étendre l'objet social, à compter de ce jour, aux activités suivantes :

Le nettoyage et toutes activités liées à l'hygiène des locaux. L'achat et la revente au détail de produits afférents à l'activité, par tous moyens, y compris internet.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

#### **« Article 2 - OBJET**

La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

L'activité de dératisation, désinsectisation, anti-volatiles et désinfection de locaux et d'immeubles ainsi qu'en extérieur. Le nettoyage et toutes activités liées à l'hygiène des locaux. L'achat et la revente au détail de produits afférents à l'activité, par tous moyens, y compris internet. ».

Le reste de l'article est sans changement.

### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

**Monsieur Alexis THOMAIN**